



Auberchicourt,
Le 10 Août 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

N° 2023/138

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,
Vu des travaux de rescellement d'une bouche d'égout dans la rue Failly par
l'entreprise THEYS,

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons, et permettant la
circulation des engins de l'entreprise,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie
pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationnement au dit des travaux.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera restreinte dans la rue Failly au droit des travaux à compter du 11
Août 2023, et ce, pendant 60 jours. Le stationnement interdit au niveau des travaux..

Article 2 : L'entreprise aura la charge de poser les panneaux adéquats, dans les rues au
moment des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et
poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur des Ets Theys de Lesquin
- Monsieur le responsable de EVEOLE de Guesnain,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Srvce de communication de la ville,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

Le Maire,

Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr